

Introduction aux sciences criminelles CM

Composante
Droit et sciences sociales

Présentation

Heures d'enseignement

CM

CM

25h

Description

L'introduction au droit pénal et aux sciences criminelles s'attache à décrire et comprendre le phénomène criminel (Partie 1) ainsi que la réaction juridique du droit pénal à un tel phénomène (Partie 2). Le phénomène criminel peut être défini non seulement comme un fait social dès lors que la criminalité postule une atteinte à l'ordre social qui résulte de la violation d'une norme de conduite édictée dans l'intérêt général, mais encore comme un fait humain commis par une personne avec des mobiles, une histoire personnelle, un passé. Le phénomène criminel implique dès lors de s'interroger tant sur le crime en tant qu'acte qu'il convient d'identifier dans son volume, sa structure et son évolution (qu'est-ce que le crime ?) que sur la personne du criminel afin de comprendre les causes du crime (pourquoi est-il devenu criminel ?), qu'il s'agisse de causes endogènes (internes au délinquant, biologiques ou psychologiques) ou de causes exogènes (extérieures à lui, liées essentiellement à son environnement social). Le droit pénal se doit quant à lui de réagir face au phénomène criminel en prévenant par la menace et, au besoin, en réprimant par le prononcé d'une peine, les actions et omissions susceptibles de causer un trouble à l'ordre public : il y répond selon une méthode et des moyens d'action qui lui sont propres.